



Le Chaleureux
15 avenue Jean Jaurès
40220 Tarnos
Tél : 07.86.51.23.84
Candice.borie@outlook.fr

HORAIRES

Uniquement sur rendez-vous
Lundi au vendredi : de 10H à 19H
Samedi : de 11H à 18H
Dimanche & Jours fériés : FERMÉS

CONTRAT DE RÉSERVATION SÉJOUR EN PENSION

Nom et prénom du propriétaire

Nom du ou des chats

Adresse

Code postal Ville

Numéro de Téléphone

E mail

Date du début du séjour : / / 2020

Date de la fin du séjour : / / 2020

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

[HORAIRES À CONFIRMER ENSEMBLE]

<u>Nombre de chats</u>	<u>Nombre de jours facturés</u>	<u>Tarifs journaliers par chat</u>
Un chat	10 €
Deux chats	9€
Trois chats & plus	8€

Soins particuliers (Supplément 1€/jour) :

→ Supplément :

→ Offre :

Montant total* :€

* *Accompte de 30% à régler à la réservation*

Fait le / / à
Signature :

1 - Conditions d'admission

1.1 Le chat devra être préalablement à son entrée :

- Identifié (par tatouage ou puce électronique)
- Stérilisé/castré (pour tous les chats de plus de 7 mois)
- L'âge minimum requis est de 4 mois
- Vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'1 an contre le Typhus, la Leucose et le Coryza
- Testé FIV/FelV est fortement conseillé (si positif, refus de l'animal)
- Vermifugé depuis moins de 6 mois et traité contre les puces entre 30 jours et 7 jours avant son entrée. À défaut il pourra lui être administré un vermifuge et un traitement antipuce à son arrivée, aux frais du client.

1.2 Le client s'engage lors de la réservation à :

- Signaler tout risque lié à la santé du chat, à son comportement et à ses habitudes
- Déposer le chat dans une caisse de transport fermée, qui vous sera restituée tout de suite après l'intégration du chat dans la pension.
(nous ne gardons pas les caisses de transports par manque de place)
- Fournir le carnet de vaccination original attestant que les vaccins sont à jour et que le chat est stérilisé et en bonne santé. Ce carnet de santé sera conservé pendant toute la durée du séjour.
- Accepter la diffusion de photos/vidéos de son animal sur le site internet ou tout autre support.

Nous nous réservons le droit de refuser la garde d'un chat si, lors de son arrivée à la pension, celui-ci ne remplit pas l'intégralité des conditions d'admission ci-dessus énoncées.

Les sommes versées lors de la réservation seront alors conservées en dédommagement de l'immobilisation de la place réservée.

2 - Déroulement du séjour

2.1 Arrivée et départ du chat

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, l'accès aux chatteries est réglementé.

Les arrivées, départs et visites se font aux horaires d'ouverture de l'établissement, et sur rendez-vous uniquement.

Le chat devra arriver dans une caisse de transport fonctionnelle et sécurisée : le chat n'est pris en charge par la pension qu'à compter du moment où celui-ci est sorti de sa caisse, une fois installé dans la pension et jusqu'à ce qu'il soit repris par son propriétaire.

Pour le bien de tous et la cohésion, un chat au comportement agressif envers ses congénères ou soignants ne pourra être accepté, c'est pourquoi le Chaleureux se réserve le droit de refuser votre chat sous 12H à partir de son arrivée si tel est le cas.

Si le client ne se présente pas à la date et à l'heure prévue pour la sortie du chat, Le Chaleureux proposera un autre rendez-vous en fonction de son organisation et toute journée supplémentaire entamée sera due.

Sans nouvelle du client la pension contactera le client par tout moyen en sa possession mais après 8 jours sans aucune prolongation payée par le client, l'animal sera considéré comme abandonné (cf. paragraphe V).

2.2 Attentions et soins courants

Le Chaleureux s'engage à fournir à ses hôtes félins un lieu sain, sécurisé et confortable. Les locaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement, chauffés en hiver, ventilés en été et aérés grâce à un système de renouvellement de l'air.

Le Chaleureux s'engage à porter la plus grande attention à tous ses pensionnaires durant la totalité de leur séjour.

Le Chaleureux respectera les besoins fondamentaux liés à l'espèce féline en général ainsi que les besoins individuels de chaque chat.

Le Chaleureux fournit les jouets, coussins/plaids, fontaine à eau, herbe à chat, litière ainsi qu'une alimentation sèche de la marque Royal canin sterilised à volonté.

Aucune affaire personnelle ne sera acceptée afin de préserver le caractère neutre de la pension.

3 - Santé du chat

3.1 Chat sous traitement médicamenteux ou nutritionnel lors de son arrivée

Le Chaleureux se réserve le droit de refuser la garde à un chat dont l'état de santé serait jugé incompatible avec un séjour en pension collective.

Faute pour le client d'avoir informé Le Chaleureux, lors de la réservation, de l'état de santé du chat, les sommes versées seront acquises à Le Chaleureux.

Si le chat présente avant son entrée à la pension un problème de santé jugé compatible par Le Chaleureux pour son séjour:

- En cas de traitement médicamenteux : le client s'engage à remettre à Le Chaleureux le traitement en cours en quantité suffisante pour la durée du séjour, avec l'ordonnance liée au traitement. Si le chat se laisse manipuler, le client accepte que Le Chaleureux administre le traitement au chat conformément à l'ordonnance (un supplément de 1€/jour sera facturé et en cas de quantité insuffisante, les traitements seront achetés et facturés au client)
- En cas de régime nutritionnel spécifique : le client s'engage à remettre à Le Chaleureux l'alimentation spécifique en quantité suffisante dans un sachet neuf pour la durée du séjour (aucune remise ne sera effectuée et en cas de quantité insuffisante une alimentation Royal canin sterilised sera fournie par l'établissement Le Chaleureux).

3.2 Soins spécifiques de santé apportés pendant le séjour

a. Intervention du vétérinaire

En cas d'inquiétude de la part de Le Chaleureux sur l'état de santé du chat, Le Chaleureux s'engage à prévenir le client et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais.

Si l'observation du chat par le personnel de Le Chaleureux le requiert, le chat pourra être amené à consulter un vétérinaire choisi par Le Chaleureux en fonction du problème de santé rencontré. Le vétérinaire consulté est habilité à prendre toute décision pour le bien-être du chat et des autres animaux séjournant chez Le Chaleureux qui ne peut attendre d'avoir recueilli l'accord du client.

Si la santé du chat requiert une intervention non urgente pour laquelle l'accord du propriétaire peut être recueilli sans que les délais ne mettent la santé du chat en danger, ce dernier pourra être isolé dans l'attente de l'accord du propriétaire.

Dans tous les cas, les frais exposés pour la préservation de la santé du chat, en accord avec le client ou, en cas d'urgence pour la santé ou la vie du chat, à l'initiative de Le Chaleureux, seront avancés par Le Chaleureux et intégralement remboursés par le client.

3.3 Responsabilité de Le Chaleureux

Le Chaleureux s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour préserver la santé des chats qui lui sont confiés et s'assurer de leur bien-être.

Toutefois, en confiant son chat à Le Chaleureux, le client reconnaît que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu. De plus, la vie en collectivité et l'existence de plateformes en hauteur et de jouets mobiles implique l'acceptation, par le client, de l'existence d'un risque inhérent à la nature même du chat.

Le Chaleureux ne saurait ainsi être responsable :

- D'une blessure accidentelle causée par la circulation du chat sur les différentes plateformes et l'usage des jouets mise à sa disposition
- D'une blessure accidentelle causée par un autre chat, malgré le soin mis par Le Chaleureux à surveiller les animaux vivant en collectivité et à sélectionner les animaux susceptibles de partager un lieu commun.
- Le Chaleureux ne saurait être en aucun cas responsable de toute maladie, accident, vol, décès ou dégradation de l'état de santé du chat, révélé pendant son séjour ou postérieurement à celui-ci.

- Le Chaleureux ne pourra notamment être tenu responsable des maladies suivantes : Péritonite Infectieuse Féline (PIF), FIV (« sida du chat »), FeLV (Leucose), certaines formes chroniques de coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne. Que ces pathologies apparaissent pendant ou après le séjour.

Le propriétaire de l'animal doit être assuré en responsabilité civile pour son animal et reste responsable de tous les dommages éventuels causés par celui-ci pendant son séjour à la pension. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité. Malgré les précautions prises par nos soins, si un animal en blessait un autre, le propriétaire de l'animal en cause réglerait les frais occasionnés par l'intermédiaire de sa propre compagnie d'assurance.

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée aux propriétaires, ceci à leurs frais.

4 - Paiements / Réservations / Annulations / Prolongations

Les tarifs sont consultables sur le site www.lechaleureux.com

Le Chaleureux se réserve le droit de changer ses tarifs sans préavis. Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation.

Le Chaleureux facture les séjours par journée d'occupation : toute journée commencée est due, et ce sans tenir compte de l'heure d'arrivée ou de départ.

Toute réservation donne lieu au paiement immédiat d'un acompte de 30% du montant global du séjour, à défaut de quoi celle-ci n'est pas confirmée. Le solde du séjour est réglé intégralement à l'arrivée du chat.

Le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la prise de réservation. Pour une date de début de réservation, avant le délai des 14 jours francs, ce droit de rétractation ne peut plus s'exercer. (L121-20 et L121-20-2 du code de la consommation).

Une fois ce délai passé, l'acompte de 30 % restera intégralement dû et sera non remboursable; seul le solde du prix du séjour ne sera pas réclamé. (Qu'importe les raisons de l'annulation)

Je soussigné(e) Monsieur, Madame..... reconnait avoir pris connaissance des conditions ci-dessus stipulées et déclare les accepter sans réserve d'aucune sorte

Fait le..... /..... /..... à.....

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »
(Parapher les pages précédentes)*